



# Sondage

## Accord Temps de Travail

L'accord actuel du temps de travail arrive à échéance le 22 septembre 2019.

La CFDT est un syndicat qui représente tous les salariés, c'est pourquoi nous sommes à l'écoute de vos inquiétudes et de vos souhaits.

Si le projet d'accord négocié avec les syndicats n'est pas signé, ce sont les dispositions légales et conventionnelles qui s'appliqueront. La CFDT vous demande votre avis :

### Accord temps de travail

Je suis **POUR** l'accord

Je suis **CONTRE** l'accord

- NOM :
- Prénom :
- HORAIRE DE TRAVAIL : journée  2x8  nuit

*Le bulletin de vote restera confidentiel*

Vous pouvez me répondre jusqu'au 03 mars 2019 :

- soit en déposant le bulletin ci-dessus dans l'urne en salle de pause,
- soit en m'adressant votre réponse à : [christophe.bouichou@sanofi.com](mailto:christophe.bouichou@sanofi.com)



Ne pas jeter sur la voie publique